

# accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 04/2012

## Des adaptations nécessaires depuis longtemps déjà

La révision de la loi sur les épizooties a été acceptée par le Parlement avec une seule voix contre. Le PEV recommande également le oui pour cette loi actuelle.



MARIANNE STREIFF,  
CONSEILLÈRE NATIONALE

La loi en vigueur sur les épizooties date de 1966 et a donc près de 50 ans. Elle doit être adaptée rapide-

ment à la situation actuelle. Il est notamment problématique, par exemple, que la Confédération doive certes dédommager les pertes animales lors d'épizooties très contagieuses, mais qu'elle ne puisse pas prendre des mesures contre la propagation de ces épidémies. Le conseil national et le conseil des Etats ont accepté la révision de la loi sur les épizooties – avec le soutien des représentants de l'Union Suisse des paysans et celui des paysans Bio – avec une seule voix contre. Dans la mesure où le référendum lancé par les opposants aux vaccins a été couronné de succès, la votation aura lieu le 25 novembre.

### Préoccupation globale

La requête principale de la révision est une prévention efficace des épizooties. À cause de l'augmentation du trafic animalier et des circulations de marchandises, le danger de propagation de maladies infectieuses et de vecteurs de maladies augmente. Les épizooties n'ont pas aujourd'hui qu'une signification régionale, mais sont des phénomènes à portée nationale et parfois transnationale. C'est pourquoi, la Confédération doit assurer le rôle de dirige-

ant. L'importance de la prévention a été démontrée dans le passé, par exemple lors de la maladie de la langue bleue ou lors de la grippe aviaire. Quelques épidémies ne sont désormais plus seulement un problème pour le monde agricole, mais peuvent désormais toucher les êtres humains et frappent ainsi la santé publique.

### Intervention rapide

Avec la nouvelle loi sur les épizooties, la Constitution peut lancer des programmes de dépistage précoce et des programmes de surveillance. Il peut également agir sur une application rapide de mesures contre les épizooties et même les financer. Finalement, la Confédération est responsable d'un approvisionnement rapide et central de vaccins ainsi que d'une collaboration internationale renforcée. La dépense est financée partiellement avec la taxe perçue à l'abattoir. Celle-ci a été décidée dans le cadre de la politique agricole 2011 et doit être ancrée en tant que système bon marché et praticable. Au regard de ces propositions de réforme, les délégués du PEV ont décidé de dire oui à cette loi par 44 voix contre 24.

## CONSIGNES DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 25 novembre :

**Modification de la loi sur les épizooties (LFE)**

**OUI**

EDITO



### Servir par la politique

*Structures, assemblées des délégués, mots d'ordres, programme politique, analyse de statistiques, etc. Est-ce pour cette raison que le PEV existe ? Même si ces éléments font partie de la vie politique, ceux-ci ne représentent en aucun cas la force motrice de notre parti. Notre désir est d'impacter notre société avec l'amour de Dieu. C'est pourquoi nous encourageons les chrétiens à se rendre utiles là où ils sont. Cela se manifeste par exemple en apportant de l'attention aux besoins de nos voisins, en acceptant, là où l'occasion se présente, des mandats au sein de nos communautés et en étant prêts à nous investir même là où le travail signifie du bénévolat. Nous félicitons Silvio Mittempergher de Châtillon (JU), présenté à la page 4, pour sa décision de participer aux élections communales dans son village d'environ 400 habitants. C'est par là que ça commence. Voici notre prière : de mettre à la disposition de l'ensemble nos dons et nos talents. Nous te souhaitons beaucoup de succès, Silvio... à toi ainsi qu'à tous les autres chrétiens courageux !*

Christian Meyer,  
coordinateur romand

J.A.B.

3000 Berne 7

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

## La fin de l'argent noir

**Les référendums contre l'impôt libérateur n'ont pas aboutis. Les accords fiscaux avec la Grande-Bretagne et l'Autriche entreront dès lors en vigueur début 2013. L'approbation du parlement allemand est encore nécessaire pour l'accord avec l'Allemagne.**

(nh). Les référendums contre les accords fiscaux avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche ne sont désormais plus d'actualité. Le nombre de signatures nécessaire a été manqué de peu et une votation n'est plus d'actualité. Au vu du programme très serré, la brochure d'explication a néanmoins déjà été imprimée avec l'explication du Conseil fédéral au sujet des accords fiscaux. Les électeurs ne recevront cependant pas de bulletin de vote pour cette question. Les accords avec la Grande-Bretagne et l'Autriche vont ainsi entrer en vigueur dès le 1er janvier 2013. Grâce à un paiement unique sur une fortune non déclarée et l'imposition des gains futurs, le passé est mis de côté. Cela est réjouissant du point de vue du PEV qui se bat depuis toujours contre l'évasion fiscale survenant sous le manteau du secret bancaire.

L'accord avec l'Allemagne se heurte à des difficultés. La Chambre des Länder dominée par les sociaux-démocrates va, en novembre prochain, très probablement refuser d'approuver cet accord. L'accord entre l'Allemagne et la Suisse en deviendra caduc. Si cette position du SPD est motivée de manière prépondérante par le manque de justice fiscale ou par du ressentiment vis-à-

vis du gouvernement d'être parvenu à cet accord n'est pas clair. Le futur reste incertain. L'opposition allemande veut intensifier la pression. Le Conseil fédéral répond par l'application des procédures standards de l'OCDE en matière d'aide administrative et d'entraide judiciaire, soit des procédures individuelles fastidieuses et coûteuses. Le PEV se satisferait également d'échange d'informations limitées.

La pratique d'achat de données, entraînant de gros risques pour les banques, est controversée. Pour le Conseil fédéral, l'achat et l'utilisation de données volées sont exclus dans le cadre des accords. Les cercles anglais concernés se positionnent de manière moins catégorique. Dans l'énoncé des accords, il est mentionné que les Etats partenaires n'ont plus le droit de se procurer activement des données. Il est particulièrement fâcheux que les paradis fiscaux britanniques soient exclus des accords avec la Suisse, alors que la réciprocité est une des bases de ces accords et que la Suisse peut également attendre des impôts libérateurs de la part de ses partenaires. Une position beaucoup plus ferme de la Suisse vis-à-vis des paradis fiscaux britanniques aurait certainement été souhaitable.

## Suppression de la valeur locative

La conseillère nationale Marianne Streiff (PEV, BE) souhaite la suppression de la valeur locative et n'accorder les réductions d'entretien que lorsqu'elles sont en rapport avec des mesures permettant des économies d'énergie ou avec la protection des monuments. Les nouveaux propriétaires doivent pouvoir déduire les intérêts débiteurs durant 10 ans. La motion Streiff se rapproche du contre-projet du Conseil fédéral relatif à l'initiative rejetée et vise à relancer la discussion.

## Passation de marchés publics

Marianne Streiff aimerait savoir ce qu'il en est des reproches concernant la politique négligée des marchés publics et ce que le Conseil fédéral souhaite entreprendre. Souvent il n'y a aucun appel d'offre public.

## Grenades en Syrie

La conseillère nationale Maja Ingold (PEV, ZH) interpelle le Conseil fédéral afin de savoir comment des grenades de l'entreprise d'armements suisse Ruag peuvent exploser en Syrie. A l'heure des questions, elle insiste pour que l'argent du potantat Ben Ali soit renvoyé aussi rapidement que possible en Tunisie.

## Contactez-nous !

Pour en savoir plus sur le Parti Evangélique, adressez-vous à la section de votre canton:

**PEV Fribourg**  
c/o Pellegrini, Les Fermes 46, 1792 Cordast  
www.evpppev-fr.ch, info@evpppev-fr.ch  
IBAN: CH03 8090 5000 0007 0650 1

**PEV Genève**  
ch. du Curé-Desclouds 4, 1226 Thônex  
www.pev-ge.ch, info@pev-ge.ch  
CCP: 10-158491-8  
IBAN: CH34 0900 0000 1015 8491 8

**PEV Jura**  
Case postale 711, 2800 Delémont 1  
www.pev-ju.ch, info@pev-ju.ch  
IBAN: CH39 0078 9042 5598 6557 2

**PEV Jura bernois**  
Patrick Gsteiger, 2743 Eschert  
www.pevjb.ch, info@pevjb.ch  
CS Moutier (532), en faveur de 612962-61,  
PEV Jura bernois, 2742 Perrefitte

**PEV Neuchâtel**  
Didier Rochat (didier.rochat@bluewin.ch)  
ou Christian Meyer (romandie@evpppev.ch)  
CCP: 17-756069-9  
IBAN: CH53 0900 0000 1775 6069 9

**PEV Vaud**  
François Bachmann, 1305 Penthalaz  
www.pev-va.ch, info@pev-va.ch  
CCP: 17-204366-4  
IBAN: CH08 0900 0000 1720 4366 4

**PEV Suisse**  
Christian Meyer, Coordinateur romand  
CP 294, 3000 Berne 7, 021 653 39 75  
evpppev.ch, christian.meyer@evpppev.ch  
CCP: 80-38232-2  
IBAN: CH72 0900 0000 8003 8232 2

## Devenez membre du Parti Evangélique!

Soutenez une politique qui se base sur les valeurs chrétiennes. Devenez membre du Parti Evangélique. Veuillez trouver de plus amples informations sur [www.evpppev.ch/membre](http://www.evpppev.ch/membre).

Annonce

**DIMANCHE** 11 novembre 2012  
**DE L'EGLISE**  
**PERSECUTEE**

Nous voulons nous tenir aux côtés des chrétiens persécutés. Soyons solidaires !



[www.persecution.ch](http://www.persecution.ch)

Réseau évangélique suisse, CP 23, 1211 Genève 8, Tél. 022 890 10 30, [www.evangelique.ch](http://www.evangelique.ch)

Schweizerische  
Evangelische  
Allianz

Réseau  
évangélique  
suisse



**DIMANCHE  
DE L'EGLISE  
PERSECUTEE**

# Consternation : c'est oui !

C'est avec regret que le PEV Genève a pris acte de l'acceptation par les genevois de la nouvelle Constitution, à une courte majorité.

VALÉRIE KASTELER-BUDDE,  
CO-PRÉSIDENTE DU PEV GENEVE

Refusé par 46% des genevois, la nouvelle constitution. De ceux qui ont voté bien-sûr, seul 30% de la population s'étant rendue aux urnes ! Victoire toute relative pour la majorité en place, qui devra tenir compte de la forte opposition populaire au texte soumis à votation et de la perplexité d'une frange de la population, ballottée entre les slogans contradictoires des affiches placardées aux quatre coins du canton.

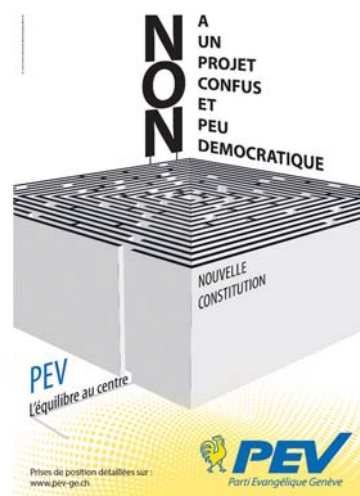
Nous avons permis que les droits fondamentaux soient écornés. Ainsi et malgré son élection il y a 4 ans avec un quorum de 3% des voix, l'Assemblée constituante a maintenant le quorum à 7% pour l'accès au

Grand Conseil. La voie du référendum cantonal reste ouverte pour assurer un système de vote représentant mieux les électeurs du canton. Autre écueil dans les droits fondamentaux, l'étendard de la laïcité, érigé à titre de doctrine... à Genève, ville de la Réforme. On n'en est plus à un paradoxe près!

Enfin, au registre de la famille, le projet de Constitution réfute toute référence à l'union entre un homme et une femme comme fondement de celle-ci. Sans référence aux pôles masculin et féminin, la famille est vidée de sa substance, et nous projette vers des changements sociétaux dont le PEV Genève ne veut pas.

A charge maintenant pour les hommes et femmes de ce canton de faire entendre leur voix pour que les valeurs de justice, d'équité, de sou-

tien de la cellule familiale et de la liberté de croyance soient respectées.



Affiche du PEV Genève.

## AGENDA

**25 novembre 2012**

Votations fédérales

**30 novembre 2012**

Conférence des sections cantonales

**1 décembre 2012**

Assemblée des délégués

**3 mars 2013**

Votations fédérales

## IMPRESSUM

accents: bulletin d'information  
du Parti Evangélique Suisse (PEV)  
9<sup>ème</sup> année, numéro 4, octobre 2012

Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.-/an.

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements: Parti Evangélique Suisse (PEV)

Christian Meyer, Coordinateur romand  
christian.meyer@evppev.ch, Tél. 021 653 39 75  
Case postale 294, 3000 Berne 7, Tél. 031 351 71 71  
info@evppev.ch / www.evppev.ch / CCP 80-38232-2

## PEV FRIBOURG



### Excursion automnale

Depuis 6 ans, le PEV FR propose chaque automne une promenade autour d'un thème culturel. Le 1er septembre, un grand groupe d'intéressés s'est rencontré pour une visite guidée de Fribourg sous le thème «Se rencontrer – aujourd'hui et à l'époque de la Bible». Ruth Pellegrini a présenté Fribourg au moyen de textes de la Bible. Différentes fontaines, statues et peintures de la vieille ville de Fribourg représentant chacune un épisode de la Bible donnèrent l'occasion de lire ensemble les passages correspondant en français et en allemand. Pouvoir se trouver en tant que parti politique devant les oeuvres d'art de notre chef-lieu et être touché par la Parole de Dieu fut un moment intense, un privilège et une bénédiction.

Après la pluie, la pause repas a permis de revigorer le corps et l'esprit dans un brouahah d'allemand et de français s'unissant pour donner un nouvel élan vers une percée dans le canton. Le but de la nouvelle direction élue en avril (Susanne Rüfenacht, Lukas Rentsch, Ruth Pellegrini, Hans-Peter Plüss, Dorothee Wenk, Konstantin Stefanov) est de fonder une nouvelle section francophone.

## Mise en veille du PEV NE

Le 25 septembre 2012 l'assemblée générale a décidé de mettre en veille la section neuchâteloise du PEV. Sept ans n'auront pas suffi à faire décoller le parti. Ces derniers mois auront plus ressemblé à une descente permanente qu'à une lente progression vers les sommets. Ce n'est pourtant pas faute d'y avoir cru: stands, campagnes électorales, motions populaires, recherche d'appareillages et sans oublier les journées de jeûne et prière. Malheureusement, les fruits se font attendre.

Faute de combattants, la mise en veille a finalement été votée. Cela signifie que pendant deux ans, dans l'espoir d'un nouveau départ avec une nouvelle équipe, le PEV Neuchâtel renonce à la dissolution. Durant ce laps de temps le comité ainsi que le site Internet cesseront de fonctionner. Resteront une adresse de contact, un CCP et un siège au comité central. A Dieu seul soit la gloire.

Didier Rochat, président PEV NE

### Intéressé à faire redémarrer les activités du PEV Neuchâtel ?

C'est avec regret que nous prenons acte de la mise en veille du PEV NE. Les pertes et les faillites ne font pas partie de ce que nous apprécions le plus. Et pourtant, celles-ci peuvent aussi être à l'origine de quelque chose de nouveau. C'est pour cela que nous osons espérer qu'ici et là des personnes reconnaîtront non seulement leur responsabilité mais aussi leur appel à saisir le flambeau et continuer le travail du PEV NE. Toutes les personnes intéressées et ayant le désir que les valeurs chrétiennes puissent continuer à être entendues dans la politique neuchâteloise peuvent s'adresser à Didier Rochat (didier.rochat@bluewin.ch; 079 514 31 71) ou à moi-même (christian.meyer@evppev.ch; 079 948 68 93).

Christian Meyer, coordinateur romand du PEV

# Candidat aux élections

Silvio Mittempergher est candidat aux élections communales de Châtillon. Grâce à son engagement, le PEV se positionne localement. Il présente les raisons de sa candidature.

Le caissier de notre section, Silvio Mittempergher, se lance dans les élections pour une place de conseiller communal. Un scrutin sera nécessaire du fait qu'il y a plus de candidats inscrits que de postes à pourvoir. Dans un village de petite dimension (Châtillon, environ 440 habitants), c'est plus la notoriété et la proximité des candidat(e)s avec leurs concitoyen(ne)s qui déterminent le choix des urnes. L'aspect politique est moins primordial. Pour preuve, hormis le PEV, tous se sont annoncés sur une liste libre (il faut dire que les élections se font à la majorité des votes et non à la proportionnelle). Néanmoins, en cas de nomination, ce sera une première expérience politique (pour Silvio et le PEV JU) dans une instance publique qui pourra peut-être mener jusque... ? À voir.

Son « programme » politique : « J'ai à cœur les énergies renouvelables

et la recherche de solutions applicables au village, une gestion des finances équilibrée pour une pérennité de l'indépendance et du patrimoine de Châtillon, l'accentuation de la collaboration intercommunale dans certains domaines (gestion des déchets, transports, infrastructu-

res...) tout en gardant une pleine autonomie, le souci de conserver une structure scolaire sans cesse remise en question, ainsi que la sauvegarde d'une qualité de vie assez exceptionnelle dans la localité. Sans oublier bien sûr les valeurs pour lesquelles le PEV s'engage. »



Silvio Mittempergher s'engage à Châtillon.

## LIBERTÉ RELIGIEUSE

# Pour un espace public ouvert aux croyants

Manifester ses convictions en public est un droit mais aussi une vraie valeur ajoutée pour notre société.

MICHAEL MUTZNER

Licenciées. Deux britanniques l'ont été, parce qu'elles avaient eu le tort de porter une petite croix trop visible autour du cou. L'une était employée de British Airways, l'autre infirmière dans un hôpital public. Après avoir épuisé sans succès les voies de recours au Royaume-Uni pendant six ans, les deux femmes ont décidé de présenter leurs cas devant la Cour européenne des droits de l'homme. Le Royaume-Uni risque fort de se voir condamner pour violation de la liberté religieuse.

Ces affaires illustrent bien l'hypermotivité qui existe en Europe concernant l'expression des convictions religieuses. En Suisse, si la situation reste globalement favorable, la pression sociale envers ceux qui partagent publiquement leur foi est aussi bien réelle et les autorisations officielles pour accéder au domaine public ne sont pas toujours faciles à obtenir.

Face à cette tendance, il est important de rappeler que la liberté de manifester ses convictions en public – y compris de partager sa foi – est un droit. Le droit international est clair à ce sujet. Le droit suisse égale-

ment, comme l'a rappelé le Tribunal fédéral (ATF 125/369).

Mais au-delà du droit, il est important que nous expliquions aussi que le partage des convictions religieuses constitue une vraie valeur ajoutée pour notre société : car il y a aussi un droit pour le public de savoir et d'entendre une des réponses possibles aux questions existentielles. Une société qui rejette le spirituel hors de son espace public est une société qui s'appauvrit. Continuons donc de nous engager pour la liberté religieuse et pour un espace public ouvert aux croyants !

### Prise de position

Michael Mutzner est secrétaire général adjoint du Réseau évangélique suisse (RES) et l'auteur du document « Liberté d'expression religieuse », qui est disponible sous [www.evangelique.ch](http://www.evangelique.ch).

# PEV Jura bernois plus fort

Le PEVJB descend dans la rue et renforce son comité.

Le 22 septembre, avant l'assemblée générale du PEVJB, les membres ont mené une action de récolte de signatures dans les rues de St-Imier et de Courtelary. Ils ont ainsi apporté leur soutien à l'initiative « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » (réforme de la fiscalité successorale).

Au cours de l'assemblée annuelle ordinaire qui s'est ensuite tenue à Sonceboz, les Evangéliques du Jura bernois ont nommé à leur comité Jean-Marc Knuchel de Tavannes, infirmier en psychiatrie – chef de service. En outre, les membres sortants du comité ont été réélus dans leur fonction. Il s'agit de Patrick Gsteiger d'Eschert (président du PEVJB et député); Tom Gerber de Reconvilier (vice-président du PEVJB et membre du CJB); Cornelia Vaucher de Reconvilier (secrétaire du PEVJB et conseillère municipale); Jürg Gyger de La Tanne (caissier du PEVJB) et Manuel Gsteiger de Moutier (conseiller de ville et membre de l'AIJ).

## PEV ROMAND



### Journée des cadres

Le 13 octobre se réunirent à Neuchâtel une quinzaine de personnes pour la « Journée des cadres » annuelle. L'orateur du jour, Frédéric Guerne – directeur de Digger DTR, inspira son public en développant le thème « l'art de faire avancer une vision ». Cette journée fut une source de motivation nouvelle pour poursuivre notre vision.